

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020033	Date d'inspection Le 07 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 2		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- L'administration des fiches des médicaments est évidente, le parent fournit une autorisation pour administrer un médicament.
- La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin aussi l'eau potable est servie tout au long de la journée.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
- Observations: À mon arrivée l'éducatrice raconte une histoire aux enfants. Après les enfants ont fait une sieste.
- Discussions avec l'administratrice concernant les médicaments.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 mars 2023

Date

original signé par
Naomie Levesque-Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 mars 2023

Date